

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 28 Juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM. Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, c. Jourdain, Z. Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, , L. Detrez, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

S. Caroff qui a donné procuration à A. Buzaré
F. Téroute « « à P. Cormier
R. Hénault « « à L. Detrez
M. Le Teuff « « à M. David

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 Juin 2017

Date de l'affichage : 22 Juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

2017_79 : Création et suppression de poste : promotion interne

Rapporteur : A.M. Goujon

La promotion interne correspond au passage d'un cadre d'emplois à un autre cadre d'emplois au sein de la même fonction publique.

Un agent des services techniques, inscrit sur la liste d'aptitude « promotion interne » depuis trois ans remplissant les missions qui lui sont confiées, est proposé au grade d'agent de maîtrise à compter du 1er août prochain.

- **Afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur cette liste, il est proposé de modifier à compter du 1er août 2017, le tableau des effectifs de la manière suivante :**

Titulaire

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Poste supprimé	Motif
Technique	C	1	Agent de maîtrise 35/35 à compter du 1 ^{er} août 2017	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 35/35 à compter du 1 ^{er} août 2017	Promotion interne

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal et des affaires économiques du 21 Juin 2017

Vu l'avis du Comité technique du 19 juin 2017

DÉCIDE de modifier à compter du 1er août 2017, le tableau des effectifs selon le tableau ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 29 Juin 2017
Le Maire,
Jo. Daniel

